

Déclaration d'un événement significatif environnement (ESE) en raison du dépassement d'une limite de concentration en hydrocarbures

22.7.2026 - | EDF

Le 2 juillet 2026, une présence d'hydrocarbures a été détectée au niveau d'un point de rejet des eaux pluviales de Flamanville 3. Les analyses réalisées ont montré une concentration supérieure à la limite réglementaire d'hydrocarbures, fixée à 5 mg/L.

Dès la détection de la situation, un dispositif d'absorption a été installé afin de stopper la dispersion, des investigations ont été engagées pour en déterminer l'origine et définir les mesures correctives associées.

En raison de ce dépassement de la limite réglementaire de rejet, la direction de la centrale nucléaire de Flamanville 3 a déclaré, le 21 juillet 2026, un événement significatif pour l'environnement à l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection (ASNR).

<https://www.edf.fr/declaration-d-un-evenement-significatif-environnement-ese-en-raison-du-depassement-d-une-limite-de-concentration-en-hydrocarbures>